

BUDGET 2021 LGT JANOT SENS

CADRE GENERAL

Décret n° 2012-1246 sur gestion budgétaire et comptable

Le budget est un acte administratif et politique qui retrace les objectifs des EPLE fixés notamment par le projet d'établissement et par la convention signée avec la collectivité territoriale de rattachement. C'est également un acte financier par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des organismes publics.

5 Principes : Annualité, Unité, Universalité, Spécialité et Equilibre

Annualité (articles R421-67 et R421-76 du code de l'éducation)

L'autorisation budgétaire donnée au chef d'établissement par le CA, n'est valide que pour une année civile (et non pour une année scolaire).

Universalité

L'ensemble des recettes finance l'ensemble des dépenses, sans contraction ni affectation entre dépenses et recettes à l'exception des ressources spécifiques conformément à l'article R421-66 du code de l'éducation.

CADRE GENERAL

Unité

Un document unique regroupe l'ensemble des produits et charges regroupés en section (fonctionnement & investissement), services (généraux ou spéciaux) et domaines et activités

Spécialité (article R 421-60 du code de l'éducation)

L'établissement ne peut recevoir mandat pour effectuer des activités étrangères à ses missions et le service correspond à l'unité de précision budgétaire de l'établissement toute modification est soumise au vote du CA

Equilibre (article R 421-11 du code de l'éducation)

Le budget doit être présenté en équilibre entre recettes et dépenses, les dépenses et recettes doivent être évaluées de façon sincère de sorte que l'équilibre soit réel.

RESSOURCES

Ressources externes

- **1. Dotation globale d'équipement et de fonctionnement de la collectivité territoriale de rattachement (Conseil Régional), qui doit couvrir les besoins de fonctionnement de l'EPLÉ.**
- Dotation 2021 : **520 159,00 €** (509 560,00 € en 2020)
soit une hausse de **2 %** soit + 10 599,00 € .
- **2. Subventions de l'État :** subventions d'investissement et de fonctionnement (les crédits délégués ne peuvent participer qu'au financement de missions restées de la compétence de l'État (articles D211-14 et D 211-15 du code de l'éducation).
- Montant prévisionnel : **462 785,30 €** (890 600,00 € en 2020)
Baisse significative cette année liée à la prise en charge des rémunérations des AED par un établissement mutualisateur de payes (- 540 000,00 €).

RESSOURCES

- 3. Subventions spécifiques de la Région :
- Elles traduisent la politique régionale (ressources pédagogiques , caisse à outils, dispositif EVEIL, Aide aux familles et dotations spécifiques chauffage urbain et installations sportives en complément de la DGF depuis 2020).
- Au stade du Budget primitif, les subventions non notifiées non pas été prises en compte.

Montant des subventions : **80 500,00 €** (141 080,00 € en 2020).

RESSOURCES

Ressources internes

4. Ressources propres :

- Prestations de services : objets confectionnés, location de locaux, formations
42 500,00 € (€ en 2020) = montant estimatif.
- Taxe d'apprentissage : **50 000,00 €** (43 400,00 € en 2020) = montant estimatif.
- Hébergement et demi-pension des élèves :
Recettes issues des familles : **758 714 06 €** (762 038,38 € en 2020)
- Participations des familles et dons (voyages et sorties) : **16 680,00 €**
pour deux voyages prévus en 2021.
- Montant total estimatif des ressources propres pour 2021 = **1 251 550,51 €**
(1 416 660,21 € en 2020)
- **Prévision Recettes totales : 2 380 050,26 €** (3 003 700,21 € en 2020)

DEPENSES

Calcul des dépenses du service annexe d'hébergement (SRH) et détermination du crédit nourriture:

- Les recettes se calculent en multipliant le nombre d'inscrits par les tarifs et ensuite sont prélevées sur ces recettes les contributions obligatoires suivantes:
 - La participation au FCSH reversée à la CT (1,5 %) = **10 500,08 €**
 - La participation aux charges de personnels affectés à la Restauration reversée à la CT (20 %) = **140 001,00 €**
 - Le reversement au ALO pour les charges communes (30 % sur les recettes des internes ; 21 % sur les recettes des demi-pensionnaires et 25 % sur les recettes des commensaux) = **158 127,75 €**
- le reliquat est affectée à l'achat de denrées soit **450 085,23 €**.

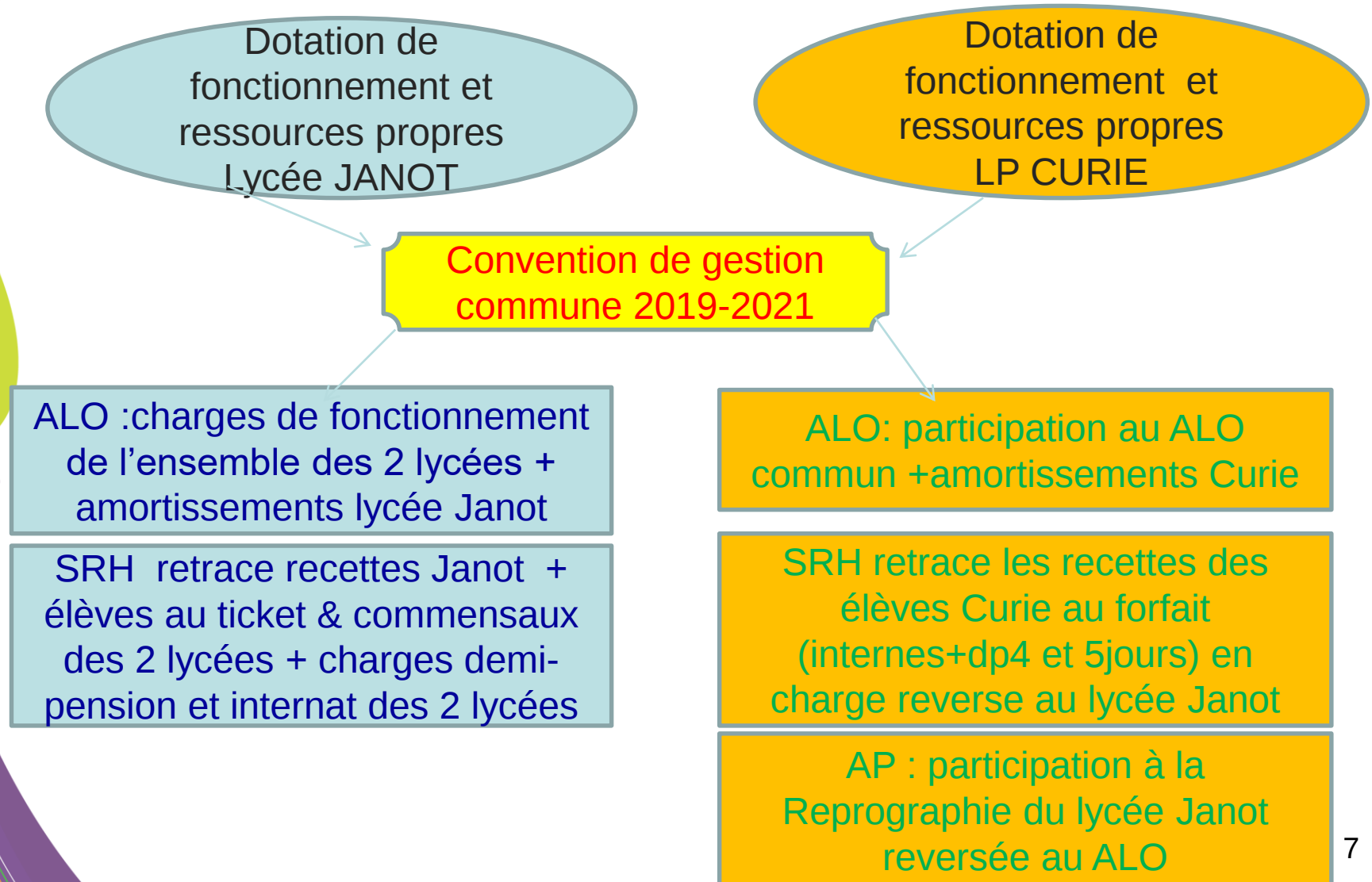
Calcul des dépenses de fonctionnement (ALO)

- Le lycée Janot supporte la totalité du fonctionnement des deux établissements auquel le lycée Curie participe à hauteur de 55 % de sa DGF selon la convention établie entre les deux établissements soit **136 944,50 €** (127 015,00 € en 2020).

Détermination des crédits d'enseignement (AP)

- Les fournitures pédagogiques tant pour les disciplines générales, industrielles ou tertiaires, les sorties et voyages scolaires, l'entretien du matériel pédagogique, les équipements, les stages, les manuels scolaires ou la documentation sont recensés dans ce service.

CONSTRUCTION BUDGETAIRE SCHEMATISEE



BUDGET ACTIVITES PEDAGOGIQUES AP

Les dépenses se répartissent en 9 domaines :

- BTSEUR pour un montant évaluatif de 36 000,00 € (49 000,00 € en 2020)
- BTSIND pour un montant de 19 000,00 € (29 500,00 € en 2020)
- BTSTER pour un montant de 1500,00 € (1 500,00 € en 2020)
- COMMUN pour 137 929,00 € (272 960,00 € en 2020)

Cette baisse sensible s'explique par la programmation de deux voyages scolaires sur 2021 et la non-budgétisation des subventions Eveil et Utilisation des locaux sportifs non connues à ce jour.

Les crédits d'Etat du BOP 141 ont été ouverts à hauteur du solde en comptabilité à ce jour.

- PLATEF évalué à 6 000,00 € (5 000,00 € en 2020)
- SGENE pour un montant de 62 200,00 € (74 000,00 € en 2020)
- SINDUS pour un montant de 21 300,00 € (22 000,00 €)
- STER pour un montant de 2 000,00 € (2 000,00 € en 2020)

Les besoins ont été évalués au regard des dépenses effectuées en 2020.

Un ajustement pourra être réalisé au cours de l'année 2021 avec la Taxe d'apprentissage.

L'ensemble des dépenses s'élève à **285 929,84 €** (462 960,00 € en 2020).

BUDGET ACTIVITES PEDAGOGIQUES AP

- Les Recettes du Service AP proviennent de 2 sources :
- RPRPR les Ressources Propres de l'établissement à hauteur de 109 180,00 € (274 400,00 € en 2020),

Dans ce domaine sont reportées la contribution des familles pour les voyages scolaires évaluée à 16 680,00 € pour 2021 (165 000,00 € en 2020), la contribution estimative du Greta de 500,00 € (5 000,00 € en 2020), la vente des objets confectionnés non évaluée comme en 2020, la Taxe d'apprentissage ouverte à hauteur de 50 000,00€ (43 400 € en 2020). Le BTS Europlasturgie et la Plateforme Technologique ont été évalués en équilibre en recettes et en dépenses.

Ces Recettes pourront être réajustées en fonction des besoins au cours de l'année 2021 notamment avec le versement de la Taxe d'Apprentissage.

- RSUBV les Ressources sur subventions à hauteur de 176 749,94 € (188 560,00 € en 2020). On y retrouve les subventions d'Etat du BOP 141 et les subventions de la Région dont 78 000,00 € pour la DGF (99 600,00 € en 2020).

BUDGET VIE DE L'ELEVE VE

- Les Dépenses de ce service se répartissent en 2 Domaines contre 3 en 2020 pour un montant de **9 304,47 €** (158 023,00 € en 2020),
- ACTION avec l'Education à la Santé et citoyenneté à hauteur de 528,13 € (600,00 € en 2020). La subvention Eveil, non connue à ce jour, n'a pas été budgétée.
- AIDES pour l'ensemble des aides apportées aux élèves (fonds sociaux et Aides aux familles de la Région) pour un montant de 19 394,32 € (26 000,00 € en 2020).
- Le domaine VIESCO relatif à la rémunération des AED disparaît en 2021 car l'ensemble des payes des AED est géré par un établissement mutualisateur de l'académie (pour mémoire 540 000,00 € en 2020).
- Les Recettes de ce service sont essentiellement des Subventions d'Etat ou Régionales pour un montant de 15 787,30 € (569 220,00 € en 2020) et des ressources propres constituées de reliquats antérieurs de dons à la caisse de solidarité.

BUDGET ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

ALO

- Les Dépenses du Budget ALO sont constituées de neuf domaines :
- ADMGEN pour un montant de 78 550,00 € (49300,00 € en 2020)
- AGCOMP pour un montant de 4 500,00 € (ouvert en service spécial en 2020 pour un montant de 7 170,00 €)
- BATEXT pour un montant de 152 565,45 € (156 000,00 € en 2020)
- COMMUN pour un montant de 54 000,00 € (62 000,00 € en 2020)
- EXCEPT pour un montant de 3 000,00 € (non-ouvert au budget prévisionnel 2020)
- HEBERG pour un montant de 46 500,00 € (38300,00 € en 2020)
- OP-SPE les opérations spécifiques liées aux amortissements à hauteur de 117 500,00 € (60 000,00 € en 2020). Ce montant est estimatif et établi à fin 2020. Il sera amené à évoluer avec les acquisitions effectuées en OPC au cours de l'année 2021.
- REPRO pour un montant de 47 000,00 € (ouvert en service spécial en 2020 à hauteur de 75 000,00 €)
- VIAB pour un montant de 404 500,00 € (445 711,83 € en 2020)

BUDGET ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

ALO

- Le total du service s'élève à **908 115,45 €** (811 311,83 € en 2020).
- Les Recettes sont ouvertes à hauteur de **875 815,45 €** (803 311,83 € en 2020).
- OP-SPE pour un montant de 85 200,00 € (52 000,00 € en 2020). Ce service est présenté en déséquilibre de **32 300,00 €**, déséquilibre qui correspond à la part des amortissements des biens acquis sur le Fond de roulement de l'établissement.
- RPROPR pour un montant de 348 456,45 € (346 253,83 € en 2020)

Le reversement des collèges pour l'agence comptable, le reversement du LP Curie pour le fonctionnement du ALO et la reprographie et le reversement du SRH pour le LP Curie et le lycée Janot ainsi que des prestations diverses (locations) constituent l'ensemble des Ressources propres de l'établissement.

- RSUBV pour un montant de 442 159,00 € (369 558,00 € en 2020) constitué de la part de la DGF du lycée Janot affecté au service ALO. La subvention de la Région pour le Chauffage urbain non-connue au moment de l'élaboration budgétaire n'a pas été reportée (35 500,00 € en 2020).

BUDGET DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT SRH

- Les Dépenses de ce service sont regroupées dans deux Domaines :
- FREPAS pour l'achat des denrées pour un montant de **450 085,23 €** (453 945,15 € en 2020)
- PARTICIP qui regroupe l'ensemble des versements effectués par le lycée Janot vers la Collectivité de Rattachement d'une part pour un montant total de 150 501,08 € (150 277,48 € en 2020) et d'autre part vers le service ALO pour un montant de 26 884,20 € (28 423,08 € en 2020).
- HEBERG regroupe les Recettes évaluatives correspondent à la participation des familles pour les DP et les internes et les repas des commensaux à hauteur de 700 005,00 € (698 965,00 € en 2020) ainsi que le versement du SRH du LP Curie d'un montant de 58 709,06 € (63 073,38 € en 2020).

BUDGET DU SERVICE DES BOURSES NATIONALES SBN

- Le service des Bourses Nationales est ouvert avec un montant évaluatif pour l'année 2021.
- Les Recettes proviennent de crédits d'Etat et font l'objet d'un versement à la réception d'états récapitulatifs trimestriels.
- L'état d'équilibre de ce service est toujours maintenu.
- L'évaluation pour l'année 2021 est de **442 000,00 €** (322 000,00 € en 2020).

SERVICES SPECIAUX DE REPROGRAPHIE SR ET D'AGENCE COMPTABLE SAC

- Ces deux services spéciaux n'ont pas été maintenus pour le budget 2021 ce qui évite des contributions entre services de l'établissement.
- Ils ont directement été ouverts en ALO sous deux domaines précis AGCOMP et REPRO permettant un suivi précis des dépenses.

SERVICE DES OPERATIONS EN CAPITAL OPC

- Le service OPC enregistre les Opérations en Capital de l'établissement c'est-à-dire toutes les acquisitions de l'EPLE dont le montant est supérieur à 800,00 € HT qui figureront à l'inventaire.
- Ce service est financé soit par des prélèvements sur le Fonds de Roulement, soit par des subventions de la Région.
- A ce stade de l'élaboration budgétaire, aucune ligne n'a été ouverte au budget 2021.

Etat des emplois

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE	Fonctions Educatives	Assistants d'éducation	20.13	554 328.65	Lycée Catherine et Raymond JANOT
		Total	20.13	554 328.65	
ETAT	Fonctions Education, Santé, Social	éducation santé social	8.34	517 025.11	Ministère de l'Education nationale
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	administratifs	15.87	1 237 029.76	
		pers direction et gestion	5.00		
		Total	29.21	13 921 815.84	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	Pers d'entretien et de mainten	39.00	1 347 030.00	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
	Fonctions Restauration & Hébergement	Personnel de cuisine	9.00	336 440.00	
		Total	48.00	1 683 470.00	
Total			97.34	16 159 614.49	

Budget primitif 2021 pour vote

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	285 929.94			285 929.94		
Vie de l'élève	17 590.81			17 590.81		
Administration et logistique	908 115.45			875 815.45		
Total services généraux (1)	1 211 636.20			1 179 336.20		
Restauration et hébergement	758 714.06			758 714.06		
Bourses nationales	442 000.00			442 000.00		
Total services spéciaux (2)	1 200 714.06			1 200 714.06		

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	2 412 350.26			2 380 050.26		

Résultat prévisionnel	-32 300.00	
CAF ou IAF	0.00	

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
Opérations en capital	0.00			0.00		
Total dépenses et recettes inscrites au budget	2 412 350.26			2 380 050.26		

Récap budget Lycée Janot 2021

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE LYCÉE JANOT 2021							
PREVISIONS BUDGETAIRES							
Etat des origines de financement							
	ouvertures de crédits		Prévisions des recettes				TOTAL GENERAL
	Propositions du chef d'établissement		ETAT	REGION	RESSOURCES PROPRES	AUTRES	
Activité pédagogique	285 929,94 €	Activité pédagogique	9 998,00 €	153 500,00 €	59 180,00 €	63 251,94 €	285 929,94 €
Vie de l'élève	17 590,81 €	Vie de l'élève	10 787,30 €	5 000,00 €	- €	1 803,51 €	17 590,81 €
Administration	908 115,45 €	Administration	- €	442 159,00 €	433 656,45 €	- €	875 815,45 €
Restauration et hébergement	758 714,06 €	Restauration et hébergement	- €	- €	758 714,06 €	- €	758 714,06 €
Bourses nationales	442 000,00 €	Bourses nationales	442 000,00 €	- €	- €	- €	442 000,00 €
Agence comptable	- €	Agence comptable	- €	- €	- €	- €	- €
Reprographie	- €	Reprographie	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	2 412 350,26 €	TOTAL GENERAL	462 785,30 €	600 659,00 €	1 251 550,51 €	65 055,45 €	2 380 050,26 €

